

ISCOOL ENTERTAINMENT

société anonyme au capital de 1.186.124,90 €

siège social : 43 rue d'Aboukir

75002 - Paris

R.C.S. Paris 435 269 170

<p>RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 15 JUIN 2016</p>

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre société, à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et de vous prononcer sur les projets de résolutions soumises à votre vote.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

1 - Chiffres clés et activité

en milliers d'euros	2015	2014	% Var.
Chiffre d'affaires	4 638	5 206	-11%
Résultat d'exploitation	-791	262	-402%
Résultat financier	34	9	298%
Résultat exceptionnel	-149	-327	-54%
Résultat net	-705	184	-482%

En 2015, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 4,6 M€ :

- dont 72% via les dispositifs de micro-transactions, le reste étant réalisé par les dispositifs publicitaires embarqués dans les jeux (offres partenaires, bannières publicitaires, vidéo publicitaires sponsorisées, etc),
- dont 71% en zone Euro, 15% en France et 14% hors UE.

Ce chiffre d'affaires 2015 est en recul de 11% par rapport au chiffre d'affaires de 5,2 M€ en 2014.

Le résultat d'exploitation 2015 est de -791 K€ contre 262 K€ en 2014.

Le bénéfice comptable 2015 est en recul : -705 K€ contre 184 K€ en 2014.

Cette perte de 705 K€ est générée par :

- un résultat d'exploitation de -791 K€,
- un résultat financier de 34 K€,
- un résultat exceptionnel de -149 K€,
- un crédit d'impôt de 201 K€.

2 – Analyse détaillée du compte de résultat, du bilan et des flux de trésorerie

2.1. - Compte de résultat

Le revenu brut de la société, avant commissionnement des plateformes de distribution, s'est élevé à 6,8 M€ en 2015 contre 6,6 M€ en 2014.

Le montant des commissions versées aux plateformes de distribution (Apple, Google et Facebook) s'est élevé à 2,2 M€ en 2015 en augmentation par rapport au 1,4 M€ versé aux plateformes en 2014. Cette augmentation des commissions est la conséquence directe de l'application des nouvelles règles de territorialité de la TVA au sein de l'Union Européenne applicable à compter du 1^{er} janvier 2015.

En conséquence, la société affiche en 2015 un chiffre d'affaires de 4,6 M€ (revenu brut diminué des commissions) en recul de 11% par rapport aux 5,2 M€ en 2014. Les jeux ayant contribué au revenu en 2015 sont Belote Multijoueur, Wordox, Is Cool et Crazy 8.

La stabilité du revenu brut entre 2014 et 2015 rend peu visible la conjonction de deux phénomènes :

- l'érosion du revenu de l'ensemble du portefeuille de jeux exploité sur la plateforme Facebook de l'ordre de -22%,
- la croissance du portefeuille de jeux exploité sur mobile et tablette (iOS et Android) dont le revenu brut a été multiplié par 3 entre 2014 et 2015 et représentant la moitié du revenu de la société en Q4 2015.

Le portefeuille de jeux a été marqué en 2015 par :

- le lancement d'une nouvelle version du jeu Wordox sur Mobile en Q2 2015,
- le lancement en Q3 2015 du jeu Lord of the Dumbs, dont l'exploitation a été arrêtée à la fin de l'année 2015 faute de résultats suffisants (expliquant la charge exceptionnelle de 155 K€ pour la mise au rebut de l'immobilisation correspondante),
- le lancement de la version mobile du jeu Belote Multijoueur en Q4 2015 dont les premiers résultats sont jugés encourageants.

La société a également travaillé sur les mises à jour successives et l'exploitation de l'ensemble des jeux en exploitation, sur l'amélioration continue de sa plateforme technologique, sur le développement du jeu Bazooblock (jeux d'arcade multijoueur en temps réel) qui sortira en 2016 et sur un prototype d'un nouveau jeu de lettres.

La société présente en 2015 une structure de coûts relativement similaire à celle de 2014 à l'exception des coûts de marketing d'acquisition qui ont été multipliés par 3 pour atteindre environ 1,1 M€, 80% de cette somme ayant été dépensés sur Q4 2015.

Le résultat d'exploitation 2015 est négatif. Il passe de 262 K€ en 2014 à -791 K€ en 2015.

Par ailleurs, les investissements innovants éligibles au crédit d'impôt recherche ont généré un crédit d'impôt recherche (CIR) de 201 K€ sur l'exercice.

La perte comptable 2015 s'élève à -705 K€, en recul par rapport au bénéfice comptable de 184 K€ en 2014.

2.2. - Bilan et trésorerie

Fin 2015, les fonds propres s'établissent à 3,26 M€ à comparer à 3,16 M€ fin 2014.

Les immobilisations nettes représentent 1,84 M€ (vs 1,95 M€).

Les dettes financières totales s'élèvent à 0,49 M€ et la part à plus d'un an s'élève à 0,34 million d'euros (financement OSEO contracté en septembre 2010).

Enfin, les provisions pour retraite représentent environ 0,09 M€.

Au final, le fond de roulement reste positif à 2,00 M€ (+1,94 M€ fin 2014).

Le besoin en fond de roulement est négatif à 0,24 M€ (ressources). Il est constitué des postes suivants :

- clients : 0,65 M€ (vs 0,73 M€ fin 2014),
- autres actifs courants : 0,49 M€ (vs 0,52 M€) dont créances de CIR 2015 (0,20 M€),
- provisions pour risques et charges à moins d'un an : 0,09 M€ (vs 0,09 M€),
- fournisseurs : 0,76 M€ (vs 0,47 M€),
- dettes fiscales et sociales : 0,57 M€ (vs 0,76 M€),
- autres passifs courants : 0,05 M€ (vs 0,05 M€).

Enfin, le solde de la trésorerie à fin 2015 est de 2,24 M€ (vs 1,99 M€ fin 2014) dont 0,2 M€ de VMP.

3 - Evènements marquants de l'année 2015

3.1. – Augmentation du commissionnement des plateformes de distribution

L'application des nouvelles règles de territorialité de la TVA applicable dans l'Union Européenne à compter du 1^{er} janvier 2015 a eu pour conséquence directe l'augmentation du commissionnement des plateformes de distribution (Google, Apple et Facebook).

3.2. – Lancement d'une nouvelle version du jeu Wordox sur mobile

Une nouvelle version du jeu Wordox sur mobile a été lancée en Q2 2015. Ses performances améliorées ont notamment permis de constituer une communauté sur le marché américain qui est devenu son premier marché en chiffre d'affaires à partir de Q4 2015. Cette croissance a été possible grâce à un investissement media en hausse pour faire la promotion de ce produit.

3.3. – Lancement et arrêt du jeu Lord of the Dumbs

Le jeu Lord of the Dumbs a été lancé en juin 2015. Le jeu n'ayant pas eu les performances attendues, son exploitation et sa distribution ont été stoppées en novembre 2015. Le montant de 155 K€, correspondant à l'immobilisation résiduelle sur ce produit constituée entre juillet 2014 et novembre 2015, est ainsi passé en charge exceptionnelle.

3.4. – Lancement du jeu Belote Multijoueur sur mobile

La version du jeu Belote Multijoueur sur mobile a été lancée au Q4 2015. Les premiers résultats sont jugés très encourageants par la société.

3.5. – Augmentation de capital

La société a réalisé, en avril 2015, une augmentation de capital pour un montant de 827.526 € (dont 394.060 € de nominal et 433.466 € de prime d'émission) par émission de 3.940.600 actions nouvelles. L'augmentation de capital a été réalisée avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription des actionnaires.

4 - Progrès réalisés et difficultés rencontrées

4.1. - Par rapport à l'exercice précédent, la société a réalisé des progrès dans les domaines suivants

La société a poursuivi le développement de son savoir-faire en matière de studio de création de jeux sociaux et mobile dans un modèle freemium (jeu gratuit à contenu additionnel ou options payantes).

Dans ce cadre, la société revendique des progrès particulièrement notables sur :

- les processus de développements « Agile » encadrés par des scrum masters certifiés,
- les développements techniques des jeux et notamment les développements de sa plateforme de jeux multijoueur (asynchrone, tour par tour et temps réel),
- l'optimisation du revenu des jeux en micro-transactions,
- le suivi et le pilotage des revenus publicitaires,
- le suivi et le pilotage des investissements média pour la promotion des jeux.

La société revendique également des progrès notables dans la maîtrise des coûts, la mise en place de reportings financiers et l'attractivité et la visibilité de sa marque employeur.

4.2. - Par rapport à l'exercice précédent, la société a rencontré des difficultés dans les domaines suivants

La principale difficulté rencontrée par la société réside dans la difficulté à générer des volumes massifs de téléchargement de ses jeux. En effet, les indicateurs de viralité sont en baisse notamment suite aux différents changements de la plateforme Facebook et les budgets d'acquisition sont encore en dessous de ceux de ses principaux concurrents.

5 - Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2014

→ **Contrôle URSSAF**

Par sa « lettre d'observations » en date du 28 janvier 2016, l'URSSAF a notifié à la société qu' « aucune irrégularité (n'a été) relevée au vu des documents consultés au titre de l'application des législations de sécurité sociale, d'assurance chômage et d'AGS » sur la période vérifiée s'étalant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013.

6 - Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La société opère dans un marché très concurrentiel, avec des moyens qui restent limités et un portefeuille de jeux sur la plateforme Facebook dont le revenu s'érode régulièrement.

Dans ce contexte, la société doit terminer dans l'année sa transition vers le mobile et pour cela, elle mise sur la qualité de ses équipes et sur son approche éditoriale spécifique.

La société envisage une année 2016 en croissance par rapport à 2015, notamment sur le mobile, au regard des éléments suivants :

- une surface de produits sur mobile plus large avec d'ores et déjà Wordox et Belote et avec les sorties prévues dans l'année de Crazy 8 et de Bazooblock,
- un pilotage fin des investissements média qui montre un retour sur investissement positif après plusieurs mois.

7 – Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux dispositions des articles L. 441-4 et L. 441-6 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'à la clôture des deux derniers exercices sociaux, soit le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par dates d'échéance, ressortait ainsi qu'il est indiqué ci-après :

en milliers d'euros	Total	Non échu	0-30 jours	30-60 jours	60-90 jours	+ de 90 jours
31/12/2014	371	272	19	24	0	55
31/12/2015	546	515	9	1	4	18

8 – Recherche et développement

La société a continué à investir dans la recherche et le développement donnant droit à crédit d'impôt recherche. Celui-ci représente 0,20 M€ pour 2015 vs 0,24 M€ en 2014.

Par ailleurs, la R&D immobilisée en 2015 a atteint 1,23 M€.

9 - Filiales et participations

La société n'a aucune filiale à ce jour. Elle n'a par ailleurs aucune participation dans quelque société que ce soit.

10 – Répartition du capital social

Le capital social s'élève à 1.186.124,90 € au 31 décembre 2015 composé de 11.861.249 actions de 0,10 € de valeur nominale.

Il n'existe aucune action auto-détenue à la date du 31 décembre 2015.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant, à la connaissance de la société, plus du 20^{ème}, du 10^{ème}, des 3-20^{ème}, du 5^{ème}, du 1/4, du 1/3, de 1/2, des 2/3, des 18-20^{ème} ou des 19-20^{ème} du capital social ou des droits de vote :

- GMPI possède plus du ¼ du capital social,
- OTC ENTREPRISES 3 possède plus du 10^{ème} du capital social,
- OTC ENTREPRISES 2 possède plus du 20^{ème} du capital social,
- R CAPITAL TECHNOLOGIES possède plus du 20^{ème} du capital social.

11 – Eléments pouvant avoir une incidence en cas d'offre publique – participation des actionnaires

Il convient de rappeler les termes des statuts de la société en ce qui concerne la cession des actions (article 8) et des droits attribués aux actions (article 9) :

« Article 8 Cession des actions

La cession ou la mutation d'actions au profit de toute personne est libre Elles font l'objet d'une inscription en compte et se transmettent par virement de compte à compte.

Article 9 Droits attribués aux actions

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une quotité proportionnelle au nombre des actions existantes.

Toutes les actions qui composent ou composeront le capital social seront toujours assimilées en ce qui concerne les charges fiscales. En conséquence, tous impôts et taxes qui, pour quelque cause que ce soit, pourraient, à raison du remboursement du capital de ces actions, devenir exigibles pour certaines d'entre elles seulement, soit au cours de l'existence de la société, soit à la liquidation, seront répartis entre toutes les actions composant le capital lors de ce ou de ces remboursements, de façon que toutes les actions actuelles ou futures confèrent à leur propriétaire les mêmes avantages effectifs et leur donnent droit à recevoir la même somme nette, sauf à tenir compte s'il y a lieu de l'état de libération ou d'amortissement des actions.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne confèrent aucun droit contre la société, les actionnaires devant faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre d'actions ou de droits nécessaires. »

12 – Opérations réalisées au titre de la souscription d'actions et au titre de l'attribution gratuite d'actions

Aucune opération n'a été réalisée au titre de la souscription d'actions et au titre de l'attribution gratuite d'actions au cours de l'année 2015.

13 - Actionnariat des salariés

Il n'existe aucun actionnariat de salariés au 31 décembre 2015.

14 - Evolution du titre en bourse

Le cours de bourse au 31 décembre 2015 était de 0,12 € par action, affichant ainsi une capitalisation boursière de 1,423 M€.

Le cours moyen sur 2015 (pondéré par les volumes de transactions) a été de 0,16 € par action sur un volume de 413.762 actions échangées au cours de l'année.

15 - Résultats – Affectation

L'exercice écoulé se traduit par une perte de – 704.676 € que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

Perte de l'exercice	= (704.676) €
Absorption du report à nouveau	= (434.750) €
Report à nouveau débiteur	= (1.139.426) €

Nous vous rappelons en outre qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois exercices précédents.

16 - Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Résultats sur les 5 derniers exercices

Rubriques	N	N-1	N-2	N-3	N-4
Capital en fin d'exercice					
Capital Social	1 186 125	792 065	792 065	759 069	715 324
Actions Ordinaires	11 861 249	7 920 649	7 920 649	7 590 697	7 153 240
Actions prioritaires existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conv. obligation					
Par droit de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	4 638 129	5 205 873	5 514 594	7 578 734	10 291 768
Résultat avant impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	-313 849	1 263 681	-2 931 415	-3 768 594	-940 480
Impôts sur les bénéfices (CIR)	-201 102	-240 246	-292 771	-636 909	-1 049 616
Participation salariés					
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	-704 767	184 247	952 146	-1 976 470	-889 705
Résultat distribué					
Résultat par actions (en €)					
Résultat après impôts, participation et avant dot. aux amortissements et provisions	-0,01	0,19	-0,33	-0,41	0,02
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	-0,06	0,02	0,12	-0,26	-0,12
Dividende par action					
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés	39	44	55	73	80
Montant de la masse salariale	2 075 724	2 260 115	3 034 452	4 094 395	4 498 494
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale ...)	942 898	1 026 663	1 253 808	1 804 782	2 158 769

17 - Tableau des délégations

Conformément à l'article L.225-100 al.4 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-dessous le récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce, mouvementées au cours de l'exercice écoulé et/ou en cours de validité à la fin de l'exercice 2015.

AG	AUTORISATIONS	DUREE	UTILISATION
18 juin 2013	<u>16ème résolution</u> : Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite d'augmentations de capital égales à 200.000 € de nominal	26 mois	Non utilisée Utilisable jusqu'au 18 août 2015 mais déclarée éteinte par l'AGE du 9 janvier 2015
	<u>19ème résolution</u> : Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital ou d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires (clause de sur allocation) dans la limite de 15% de l'émission initiale et au même prix que pour celle-ci	26 mois	Non utilisée Utilisable jusqu'au 18 août 2015 mais déclarée éteinte par l'AGE du 9 janvier 2015

AG	AUTORISATIONS	DUREE	UTILISATION
9 janvier 2015	<p><u>1^{ère} résolution</u> : Délégation de compétence à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite d'un montant nominal maximal total des augmentations de capital de 620.000 €</p>	26 mois	<p>Utilisée partiellement : Augmentation de capital – en date du 24 avril 2015 - de 394.060 € par émission, avec maintien du DPS de 3.940.600 actions nouvelles</p> <p>Utilisable jusqu'au 9 mars 2017</p>
	<p><u>2^{ème} résolution</u> : Autorisation, en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, d'augmenter le nombre d'actions et/ou de valeurs mobilières à émettre dans les 30 jours de la souscription, dans la limite de 15% de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale</p>	26 mois	<p>Non utilisée</p> <p>Utilisable jusqu'au 9 mars 2017</p>
	<p><u>3^{ème} résolution</u> : Délégation de compétence à l'effet d'émettre gratuitement et d'attribuer des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de salariés et/ou dirigeants de la société, dans la limite de 1.400.000 BSPCE</p>	18 mois	<p>Utilisée partiellement : - 800.000 BSPCE-7 attribués le 18 novembre 2015 - 325.000 BSPCE-8 attribués le 18 novembre 2015</p> <p>Utilisable jusqu'au 9 juillet 2016</p>
	<p><u>4^{ème} résolution</u> : Délégation de compétence en vue de procéder à une augmentation de capital d'un montant maximum de 90.000 € réservée aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription</p>	26 mois	<p>Non utilisée</p> <p>Utilisable jusqu'au 9 mars 2017</p>

18 - Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Les conventions suivantes, visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, autorisées au cours de l'exercice 2014, se sont poursuivies en 2015 :

- Contrat « Pack Sécurité Entreprise » souscrit en date du 2 juin 2014 à effet du 1^{er} mars 2014, au nom de M. Hadrien des Rotours, par l'association AREPSA auprès de Gan Eurocourtage et géré par Ciprès Vie, au titre de la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise.

Cette souscription a été autorisée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 14 mai 2014.

Le montant des charges comptabilisées au titre de cette convention dans le résultat de l'exercice s'établit à 5.515,80 €. Votre commissaire aux comptes a été informé de ces éléments qu'il vous relate dans son rapport spécial.

- Contrat « Pack Sécurité Entreprise » souscrit en date du 2 juin 2014 à effet du 1^{er} mars 2014, au nom de M. Ludovic Barra, par l'association AREPSA auprès de Gan Eurocourtage et géré par Ciprès Vie, au titre de la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise.

Cette souscription a été autorisée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 14 mai 2014.

Le montant des charges comptabilisées au titre de cette convention dans le résultat de l'exercice s'établit à 5.751,00 €. Votre commissaire aux comptes a été informé de ces éléments qu'il vous relate dans son rapport spécial.

19 - Conventions visées à l'article L. 225-39 du Code de commerce

Il n'existe pas de convention portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales.

20 - Direction générale de la société

Aucun changement n'est intervenu dans les instances de gouvernance de l'entreprise au cours de l'année 2015.

Président directeur général : Hadrien des Rotours
Directeur général délégué : Ludovic Barra

	Rémunération annuelle brute	Actions possédées au 31/12/2015	Titres donnant accès au capital au 31/12/2015
Hadrien des Rotours	155 538.26 €	475 006	200 000 BSPCE-3 400 000 BSPCE-5 400 000 BSPCE-7
Ludovic Barra	155 728,46 €	328 056	155 000 BCE 6-2 33 333 BCE 6-3 400 000 BSPCE-5 400 000 BSPCE-7

21 - Informations concernant les mandataires sociaux

Figure ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans des sociétés par le président directeur général, le directeur général délégué et les administrateurs de la société au 31 décembre 2015 :

NOM, PRENOM USUEL DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	FONCTIONS OCCUPEES DANS LA SOCIETE ET DANS D'AUTRES SOCIETES AU 31/12/2015
Hadrien des Rotours	Président directeur général de la société Administrateur de la société <ul style="list-style-type: none">• SCI DES PERSES : gérant
Ludovic Barra	Directeur général délégué de la société Administrateur de la société <ul style="list-style-type: none">• OCAPALO : gérant

GMPI	Administrateur de la société
William Moulin	Représentant permanent de GMPI au conseil d'administration de la société
APICAP anciennement « OTC ASSET MANAGEMENT »	Administrateur de la société <ul style="list-style-type: none"> • 8'33 : Administrateur • AUGURE : Administrateur • AXESS VISION TECHNOLOGY : Administrateur • BIOM'UP : Censeur • CAROMAR : Administrateur • D3T Distribution : Administrateur • FUTURAMEDIA GROUP : Administrateur • IMMINENCE : Administrateur • INSPIRATIONAL STORES : Administrateur • LUMNEX : Administrateur • MUSIMATIC : Administrateur • POLE AGENCY : Administrateur • PRESTIGE MLS : Administrateur
Alain Esnault	Représentant permanent de APICAP au conseil d'administration de la société <ul style="list-style-type: none"> • APICAP : directeur général
BASTIA-RABELAIS	Administrateur de la société
Jérôme Pujol	Représentant permanent de BASTIA-RABELAIS au conseil d'administration de la société <ul style="list-style-type: none"> • KEENSIGHT CAPITAL : directeur général • TRAVELFACTORY : administrateur • SMILE : membre du comité de surveillance • SMARTTRADE : membre du conseil de surveillance

22 - Présentation des comptes annuels

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents notamment les comptes ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu par la société.

Nous vous précisons enfin qu'aucune dépense et charge non déductible fiscalement n'a été engagée au cours de l'exercice écoulé (art. 39-4 du Code général des impôts).

Votre commissaire aux comptes relate dans son rapport sur les comptes annuels l'accomplissement de sa mission.

Nous vous rappelons que nos commissaires aux comptes sont :

- titulaire : Fidrex s.a. – 14 rue de la Pépinière – 75008 Paris
- suppléant : Bureau d'Etudes Administratives Sociales et Comptables – 7-9 villa Houssay – 75008 Paris

dont les mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2018.

23 - Présentation des risques

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et déclare ne pas connaître, à ce jour, d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

23.1. - Risques liés à l'environnement concurrentiel et au marché

Le marché des jeux sociaux sur web et mobile est concurrentiel et soumis à des changements réguliers.

Au-delà du risque de concurrence, la société doit également être vigilante car les réseaux sociaux et les plateformes de distribution constituent un écosystème dont les règles tant internes qu'externes (législation) et le fonctionnement technologique sont en perpétuelle évolution. Imposées par les réseaux et les plateformes, ces évolutions pourraient prendre du temps pour être intégrées ou bien avoir un impact direct sur l'activité et donc générer des coûts significatifs et perturber les plans de développement de nouveaux jeux ou d'évolution des jeux existants.

23.2. - Risques technologiques et risques liés aux données personnelles

IsCool Entertainment a fait le choix technologique du « cloud computing », avec comme fournisseur, un acteur de tout premier rang. Une défaillance de ce fournisseur pourrait perturber temporairement la qualité du service. La société a mis en place des procédures pour gérer ce risque et a fait évoluer son architecture technique. Malgré ces précautions, la société ne peut garantir qu'un événement ne puisse pas perturber significativement ses opérations.

Des données informatiques personnelles sont collectées par la société dans le respect des dispositions définies par la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté).

Les données stockées ne sont accessibles que par la société, via des clefs sécurisées non connues du fournisseur.

Le fournisseur dispose en outre de certifications reconnues en termes de sécurité. L'emplacement de ses centres est tenu secret et leurs alentours hautement sécurisés. Les accès aux serveurs sont sécurisés par un firewall. La société procède à un audit de sécurité technique tous les six mois, conduit par des sociétés spécialisées et reconnues sur la place. Malgré ces précautions, la société ne peut garantir pouvoir parer une attaque informatique maligne.

Les jeux de la société sont régulièrement mis à jour et chaque mise en production de nouveau code porte également un risque de dysfonctionnement qui peut porter préjudice à l'activité, ce même si la société a mis en place des processus très stricts en terme de test pour limiter les dysfonctionnements lors des mises en production.

23.3. - Risques clients et fournisseurs

Is Cool Entertainment est dans une relation de dépendance vis-à-vis de ses trois principaux clients, Facebook, Apple et Google. Ce risque de dépendance est un risque considéré comme majeur par la société qui a mis en place des plans d'actions visant à renforcer encore davantage la relation avec ces clients. Les autres clients de la société sont essentiellement des régies publicitaires. La société demeure tributaire des changements de politique commerciale dont pourraient décider ces clients et qui pourraient affecter la rentabilité d'IsCool Entertainment.

Le risque fournisseur est, quant à lui, considéré comme moins significatif, sauf en ce qui concerne la dépendance aux fournisseurs de « cloud computing » pour l'hébergement de données et applications, risque cité précédemment dans le chapitre « risques technologiques et risques liés aux données personnelles ». Un plan d'action a été mis en place pour diversifier le nombre de fournisseurs intervenant pour l'hébergement, pour internaliser l'hébergement lorsque cela est possible et pour fortifier encore davantage les processus de « recovery » en cas de problèmes de disponibilité.

En ce qui concerne les autres fournisseurs, aucun risque majeur supplémentaire n'est détecté à ce jour.

23.4. - Risques liés à la propriété intellectuelle du fait de l'intervention de prestataires informatiques

La propriété intellectuelle liée aux développements effectués pour le compte de la société, même par des prestataires externes, appartient exclusivement à IsCool Entertainment. Aucun composant générique n'appartient à un tiers à l'exception des softwares dont la licence a été acquise auprès d'acteurs reconnus du marché.

23.5. - Risques technologiques

IsCool Entertainment estime que les expertises cumulées de son équipe technique devraient lui permettre de faire face aux défis technologiques futurs.

23.6. - Risques liés à la propriété intellectuelle et à la réglementation applicable

La société est propriétaire de l'essentiel des actifs nécessaires à son exploitation notamment en termes de propriété intellectuelle. A la date du présent document, la société n'estime pas être exposée à un risque de propriété intellectuelle.

La société collecte des données à caractère personnel. La base de données ainsi constituée fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL). Certains jeux intégrant des musiques ou des chansons, la société est également soumise à la réglementation Sésame.

Les Conditions Générales d'Utilisation (« CGU ») des jeux ont été rédigées au regard des dispositions du droit français en matière de commerce électronique et de protection du consommateur.

Sur les risques précités, la société ne peut garantir que certaines clauses ne puissent être contestées sur le fondement d'un droit national local, que ce soit en Europe ou hors d'Europe.

23.7. - Risques liés à la politique d'assurances

IsCool Entertainment estime que les polices d'assurances souscrites par la société couvrent, de manière raisonnable, l'ensemble des risques majeurs inhérents à son activité.

23.8. - Risques de change, de taux et de liquidités

La société facture une part de ses prestations en USD alors que ses dépenses sont libellées principalement en euros. Elle se trouve donc exposée au risque de change Euro / USD. Depuis le début de l'exercice 2012, la mise en place d'une série d'opérations de couverture, qui demeurent en 2015, a permis de limiter en grande partie ce risque. A la date du présent document, la part des prestations en USD étant à la baisse, la société n'a plus besoin en 2016 de tels produits de couverture.

A la date du présent document, la société estime ne pas être exposée à un risque de liquidité au regard des engagements pris à ce jour du fait notamment, de son besoin en fonds de roulement et de son niveau de trésorerie. Enfin, la société porte un endettement à moyen terme constitué essentiellement d'un prêt à taux zéro accordé par Oséo et n'est donc pas exposé au risque de taux.

23.9. - Risques liés à reconnaissance du chiffre d'affaires et aux résultats futurs

Le chiffre d'affaires est reconnu net de commissions dans la mesure où la relation avec Facebook est considérée comme « opaque ». Le traitement comptable du revenu pourrait être revu en fonction de l'évolution des relations d'intermédiation existantes ou à venir et impacter la présentation et la lecture des comptes. Compte tenu des évolutions rapides du marché des « réseaux sociaux », la société est toujours soumise potentiellement, à des évolutions de résultat et de chiffre d'affaires.

23.10. - Risques liés à des opérations de croissance externe et à la cotation

Le cours des actions de la Société sur le marché NYSE-Alternext Paris est susceptible d'être affecté de manière significative par des événements endogènes et exogènes tels que par exemple, des variations du résultat de la Société ou une évolution des conditions de marché propres à son secteur d'activité. La cotation peut également constituer un handicap pour la société qui doit sans cesse démontrer sa rentabilité, même en période d'investissement fort. Cette cotation constitue un coût non négligeable pour la société.

Fait à Paris, le 13 avril 2016

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION